

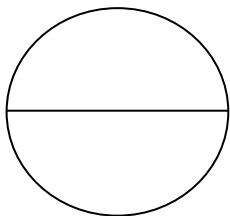
**SÉANCE
ORDINAIRE
6 JUILLET 2026**

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel



ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal du 1^{er} juin 2026.
- 2. Finances**
 - 2.1 Dépôt des comptes fournisseurs et des salaires nets au 30 juin 2026
 - 2.2 Dépôt du rapport mensuel des revenus et des dépenses au 30 juin 2026
 - 2.3 Écriture budget révisé au 30 juin 2026
- 3. Dossier coop**
- 4. Dossier mine**
- 5. Rapport du Maire**
- 6. Période de questions des citoyens (15 minutes)**
- 7. Département de l'Administration**
 - 7.1 Dépôt de la liste d'embauche
 - 7.2 Départ de l'employé 32-37 au poste de chauffeur / journalier permanent
 - 7.3 Mandat à une firme pour la remise en état de l'ancienne gravière – cout pour états financiers OMHS
 - 7.4 Résolution modifiant la résolution 2026-06-41586 portant sur l'affectation de la ristourne du Fonds d'assurance des municipalités du Québec à la réserve pour franchise d'assurance
- 8. Département de la Sécurité Publique**
 - 8.1 Compte rendu du département S/O
 - 8.2 Demande d'appui- l'implantation d'un programme de formation pompier 1 pour les étudiants de 4^e et 5^e secondaire
 - 8.3 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge
- 9. Département des Travaux publics & Hygiène du milieu**
 - 9.1 Compte rendu du département
 - 9.2 Autorisation d'installation de panneaux de stationnement interdit
 - 9.3 Autorisation de signature – Entente relative à l'accumulation temporaire de neige sur un terrain privé – 364 LDS
 - 9.4 Annulation de l'appel d'offres no PO 2026-02 TP et autorisation de relancer le processus d'appel d'offres
 - 9.5 Avis de motion – règlement 2026-07 décrétant une dépense de 609 000\$ et un emprunt de 609 000\$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf et ses équipements complets
- 10. Département de l'Environnement et de l'Urbanisme**
 - 10.1 Compte rendu du département
 - 10.2 Autorisation de signature – Modification entente Location Sport Duhamel – Accès aux lacs
 - 10.3 Autorisation de signature – Entente Coopérative de solidarité de Duhamel– Accès aux lacs
 - 10.4 Station de lavage – Acquisition cabanon avec dalle de béton et machine à pression



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel

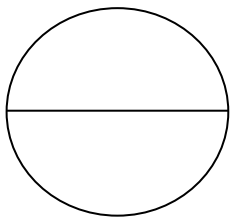


11. Département des Loisirs, culture, bibliothèque et tourisme- développement économique

- 11.1 Compte rendu du département
- 11.2 Autorisation demande de subvention – Programme Nouveaux Horizon pour les aînés
- 11.3 Octroi de contrat – Aménagement sécuritaire de l’aire de jeux municipale - clôtures

12. Période de questions des citoyens (15 minutes)

13. Levée de la séance



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel

SÉANCE
ORDINAIRE
6 JUILLET
2026

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue le **6 juillet 2026** à **18 h 30** à la salle communautaire sise au 1890, de la rue Principale à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand

Sont présents : Mesdames, Marie-Céline Hébert, Denise Corneau, Sylvie Moreau et Brigitte Mironchuck ainsi que messieurs Michel Longtin et Gilbert Brosseau.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe Madame Véronic Minot, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

Conformément au règlement 2024-04 sur la régie interne des séances du Conseil de la municipalité de Duhamel cette séance est enregistrée audio.

Il y a 9 personnes qui assistent à la séance.

2026-07-41597

1.1. Ouverture de la séance

IL EST RÉSOLU

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 18h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-41598

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

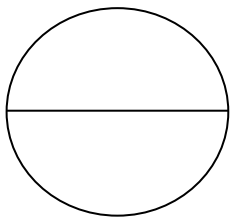
2026-07-41599

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 1^{er} juin 2026

IL EST RÉSOLU

QUE la lecture du procès-verbal de la séances ordinaire du 1er juin soit exemptée et adoptée tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel



2. FINANCES

2.1 Dépôt des comptes fournisseurs et des salaires nets au 30 juin 2026

La directrice générale adjointe dépose au conseil la liste des paiements des comptes payés et à payer au 30 juin 2026 pour un montant total de 382 359.92 \$ ainsi que les salaires nets au montant de 70 330.37 \$ et ce, tels que détaillés à savoir ;

- La liste sélective des déboursés, payés par les chèques 25819 à 25840
- Les paiements directs 502665 à 502724
- Les prélèvements 7419 à 7461

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Véronic Minot, directrice générale adjointe et greffière- trésorière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Véronic Minot
Directrice générale adjointe

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil.

2.2 Dépôt du rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 juin 2026

Le rapport des revenus et dépenses, au 30 juin 2026 est déposé au conseil et il est sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

Une copie du rapport a été remise à chaque membre du conseil.

2026-07-41600

2.3 Écriture budget révisé au 30 juin 2026

CONSIDÉRANT QUE le budget de fonctionnement pour l'exercice financier en cours a été adopté lors de la séance extraordinaire du 1er décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE certains ajustements sont nécessaires afin de refléter les dépenses et revenus réels et/ou anticipés de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale a préparé une révision budgétaire en ce sens, présentée aux membres du conseil ;

IL EST RÉSOLU

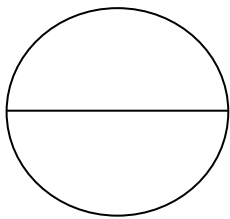
QUE l'écriture numéro 186 soit approuvée pour le budget révisé au 30 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DOSSIER COOP

4. DOSSIER MINE

5. RAPPORT DU MAIRE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel



6. PÉRIODE DE QUESTIONS AUX CITOYENS (15 minutes)

7. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

7.1 Dépôt de la liste des embauches

La directrice générale adjointe dépose la liste des personnes embauchées en vertu du règlement de délégation de pouvoir numéro 2025-07, conformément aux dispositions en vigueur.

Cette liste couvre la période du 1er au 30 juin et comprend les informations suivantes : le nom des employés, leur poste, leur date d'entrée en fonction, la date de fin d'emploi prévue (le cas échéant) ainsi que le type d'emploi.

La liste déposée est jointe en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Le conseil en prend acte.

2026-07-41601

7.2 Départ de l'employé 32-37 au poste de chauffeur /journalier permanent

CONSIDÉRANT le départ de l'employé 32-37 au poste chauffeur/journalier permanent ;

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil acceptent le départ de l'employé no. 32-37 au poste chauffeur /journalier permanent en date du 6 juin 2026 ;

QUE toutes les sommes qui lui sont dues lui soient remboursées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-41602

7.3 Mandat à une firme pour la remise en état de l'ancienne gravière - cout pour états financiers OMHS

CONSIDÉRANT QU'un rapport du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) indique que les états financiers comportent une opinion avec réserve et que des mesures doivent être prises pour redresser la situation au cours des prochains exercices;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à une évaluation des coûts de remise en état de l'ancienne gravière afin de permettre la levée de la réserve comptable au cours du prochain exercice financier;

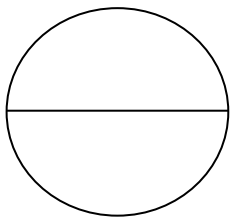
CONSIDÉRANT QUE cette évaluation doit être réalisée par un consultant externe ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a sollicité trois firmes spécialisées afin d'obtenir une estimation des coûts liés à ce mandat ;

CONSIDÉRANT QUE les offres de services reçues sont les suivantes :

AJ Environnement : 7 980 \$ avant taxes

Englobe : 21 780 \$ avant taxes



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel

CONSIDÉRANT QUE la troisième firme sollicitée a informé la municipalité qu'elle n'offrait pas ce type de service;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal octroie à AJ Environnement le mandat visant l'évaluation des coûts de remise en état de l'ancienne gravière située sur la route 321, conformément à l'offre de services déposée au montant de 7 980 \$, taxes en sus.

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de ce mandat soient puisées à même le poste budgétaire du surplus libre no. de G-L. 59-11000-000.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire à la réalisation de ce mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-41603

7.4 Résolution modifiant la résolution 2026-06-41586 portant sur l'affectation de la ristourne du Fonds d'assurance des municipalités du Québec à la réserve pour franchise d'assurance

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté une résolution affectant la ristourne du Fonds d'assurance des municipalités du Québec à la réserve financière pour les franchises d'assurance;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée quant au montant de la ristourne et qu'il y a lieu de modifier la résolution afin qu'elle reflète le montant exact;

IL EST RÉSOLU

QUE la résolution intitulée « *Affectation de la ristourne du Fonds d'assurance des municipalités du Québec à la réserve pour franchise d'assurance* » soit modifiée afin de remplacer le montant de 2 115,21 \$ par le montant de 1 419,25 \$;

QUE le conseil municipal accepte la ristourne de 1 419,25 \$ versée par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec;

QUE cette somme soit affectée à la réserve financière pour les franchises d'assurance au compte GL 59-13140-000;

QUE toutes les autres dispositions de la résolution demeurent inchangées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

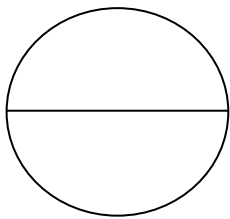
8.1 Compte rendu du département S/O

2026-07-41604

8.2 Demande d'appui pour la mise en place d'un programme de formation pompier 1 pour les élèves de 4e et 5e secondaire

CONSIDÉRANT QUE le problème de recrutement et de rétention du personnel au sein des services incendies à temps partiel est reconnu dans l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT le projet d'offrir un programme de formation Pompier 1 aux étudiants de 4e et 5e secondaire afin de leur permettre de découvrir le métier de pompier et d'obtenir les qualifications requises pour occuper un emploi au sein d'un service incendie dans une municipalité de moins de 25 000 habitants;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel



CONSIDÉRANT QUE la mise en place de ce programme permettra la rétention des étudiants de niveau secondaire sur les bancs d'école, favorisera le développement du sentiment d'appartenance, encouragera l'implication positive dans leur milieu et pourra susciter un intérêt pour les domaines liés aux services d'urgence et à la sécurité publique;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Duhamel appuie le projet d'implantation d'un programme de formation Pompier 1 destiné aux élèves de 4e et 5e secondaire;

QUE la présente résolution soit transmise à la municipalité de Papineauville de la MRC de Papineau, à la MRC de Papineau ainsi qu'au Centre de services scolaires afin d'obtenir leur appui au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-41605

8.3 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil autorise le renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne pour une durée de 3 ans.

QUE la municipalité de Duhamel s'engage à verser une contribution financière annuelle pour la durée de la présente entente comme suit :

2026-2027 : 225\$
2027-2028 ; 225\$
2028-2029 : 225\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS & DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Compte rendu du département

2026-07-41606

9.2 Autorisation d'installation de panneaux de stationnement interdit

CONSIDÉRANT les problèmes de sécurité et de circulation observés sur les chemin Grande -Baie, des Mésanges, Lac-Gagnon Est, Presqu'île ainsi qu'au débarcadère du Lac-Gagnon;

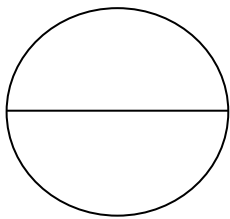
CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public d'interdire le stationnement à ces endroits;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'installation de panneaux « Stationnement interdit de 22h à 6h » sur le chemin de la Grande-Baie, du 5132 jusqu'au chemin de la Pointe-aux-Mouettes, incluant ce dernier, au débarcadère du Lac-Gagnon, sur le chemin des Mésanges, sur le chemin Presqu'île, du 3422 au 3493 chemin du Lac-Gagnon Est et du stationnement P1.

QUE le conseil mandate la directrice générale et les travaux publics pour procéder à l'installation de la signalisation conformément au règlement SQ-21-001 concernant le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel



2026-07-41607

9.3 Autorisation de signature – Entente relative à l’accumulation temporaire de neige sur un terrain privé - 364 LDS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Duhamel doit procéder à l’accumulation temporaire de neige durant la période hivernale afin d’assurer le déneigement sécuritaire et efficace des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de conclure une entente avec le propriétaire d’un terrain privé permettant l’accumulation temporaire de neige;

CONSIDÉRANT que cette entente est dans l’intérêt de la Municipalité et contribue à la bonne gestion des opérations de déneigement;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la conclusion d’une entente relative à l’accumulation temporaire de neige sur un terrain privé;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Duhamel, l’entente ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2026-07-41608

9.4 Annulation de l’appel d’offres no PO 2026-02 TP et autorisation de relancer le processus d’appel d’offres

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Duhamel a procédé au lancement de l’appel d’offres no PO 2026-02 TP pour l’acquisition d’un camion 10 roues avec ses équipements complets;

CONSIDÉRANT QUE l’Autorité des marchés publics (AMP) a informé la Municipalité que certaines modifications devaient être apportées aux documents d’appel d’offres afin d’assurer leur conformité;

CONSIDÉRANT QUE l’annulation de l’appel d’offres entraînera la fermeture du dossier auprès de l’Autorité des marchés publics (AMP);

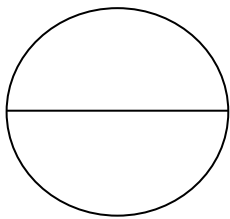
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal annule l’appel d’offres no PO 2026-02 TP;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de relancer le processus d’appel d’offres, incluant la préparation, la publication et la gestion des documents d’appel d’offres;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel



9.5 Avis de motion –règlement no 2026-07 décrétant une dépense de 609 000\$ et un emprunt de 609 000\$ pour l’acquisition d’un camion 10 roues neuf et ses équipements complets

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Brigitte Mironchuck, conseillère, qu’à une prochaine séance du Conseil, le règlement no 2026-07 décrétant une dépense de 609 000\$ et un emprunt de 609 000\$ pour l’acquisition d’un camion 10 roues neuf et ses équipements complets sera adopté avec ou sans modification à une séance ultérieure.

Conformément à l’article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est déposé en même temps que l’avis de motion.

10. DÉPARTEMENT DE L’ENVIRONNEMENT ET DE L’URBANISME

10.1 Compte rendu du département

2026-07-41609

10.2 Autorisation de signature – Modification entente Location Sport Duhamel – Accès aux lacs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel souhaite définir les modalités d'accès aux lacs pour les embarcations à Location Sport Duhamel;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de modifier l'entente précisant les responsabilités et les obligations des parties afin d'assurer la protection des plans d'eau et le respect de la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE cette entente contribue à la saine gestion des accès aux lacs et à la préservation des milieux aquatiques;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la modification de l'entente avec Location Sport Duhamel concernant les modalités d'accès aux lacs pour les embarcations;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Duhamel, la modification de l'entente ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

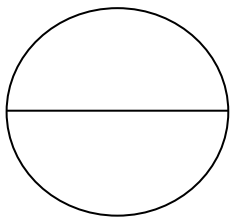
2026-07-41610

10.3 Autorisation de signature – Entente Coopérative de solidarité de Duhamel – Accès aux lacs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel souhaite définir la remise des accès aux lacs pour les embarcations nautiques;

CONSIDÉRANT QUE la COOP située à proximité du poste de lavage des embarcations est un lieu stratégique et accessible pour la distribution des accès aux lacs;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de conclure une entente avec la COOP afin d'assurer une gestion efficace, sécuritaire et centralisée de la remise des accès;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel



IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la conclusion d'une entente avec la Coopérative de solidarité de Duhamel;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Duhamel, ladite entente ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-41611

10.4 Station de lavage – Acquisition cabanon avec dalles de béton, machine à pression.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel a obtenu une subvention dans le cadre du programme « Station de lavage d'embarcations » en 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière vise à soutenir la mise en place et l'amélioration des infrastructures liées à la station de lavage d'embarcations;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'acquisition d'un cabanon, à la construction d'une dalle de béton ainsi qu'à l'achat d'une machine à pression afin de débiter les travaux de mise en place de la station de lavage;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition d'un cabanon, la construction d'une dalle de béton ainsi que l'achat d'une machine à pression;

QUE le financement de ces acquisitions soit effectué conformément aux modalités de la subvention obtenue;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE ET TOURISME – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.1 Compte rendu du département

2026-07-41612

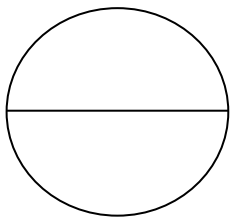
11.2 Autorisation demande de subvention – Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel souhaite améliorer l'accessibilité et le bien-être des aînés sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le programme « Nouveaux Horizons pour les aînés » permet de soutenir financièrement des projets favorisant la participation et l'inclusion des aînés dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire déposer une demande de subvention pour l'acquisition et l'installation d'une calèche-balançoire accessible en fauteuil roulant avec toit;

IL EST RÉSOLU



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel



QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande de subvention dans le cadre du programme « Nouveaux Horizons pour les aînés » pour l'acquisition d'une calèche-balançoire accessible en fauteuil roulant avec toit;

QUE la Municipalité de Duhamel s'engage, au besoin, à assumer toute part de financement non couverte par la subvention;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer et déposer tout document nécessaire à la demande ainsi qu'à sa mise en œuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-41613

11.3 Octroi de contrat – Aménagement sécuritaire de l'aire de jeux municipale-clôtures

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Duhamel a procédé à l'acquisition d'un module de jeux pour son aire de jeux en 2025;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite assurer un aménagement sécuritaire et conforme de l'aire de jeux;

CONSIDÉRANT que des demandes de soumissions ont été transmises à quatre entrepreneurs pour la fourniture et l'installation d'une clôture de sécurité;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, soit :

- **Clôture FB Expert inc.**
 - Maille en chaînes : 11 010,00 \$ (plus taxes)
 - Bois traité 6 pieds : 13 230,00 \$ (plus taxes)
- **Clôture Plante**
 - Maille en chaînes : 12 042,20 \$ (plus taxes)
 - Bois traité 6 pieds : 14 569,86 \$ (plus taxes)
- **Construction MSJ**
 - Maille en chaînes : 13 905,00 \$ (plus taxes)
 - Bois traité 6 pieds : 22 675,00 \$ (plus taxes)
- **Ultra Pro**
 - Aucun prix soumis

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse conforme est celle de Clôture FB Expert inc.;

CONSIDÉRANT que cette dépense est prévue au plan triennal d'immobilisations de la Municipalité;

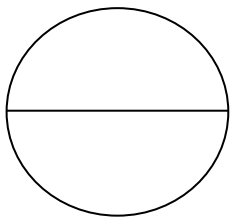
IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Clôture FB Expert Inc. pour la clôture de maille en chaînes au prix de 11 010,00 \$ (plus taxes)

QUE la dépense soit financée conformément aux dispositions budgétaires et au plan triennal d'immobilisations;

QUE la directrice des travaux public soit autorisée à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel



2026-07-41614

12. PÉRIODE DE QUESTIONS AUX CITOYENS (15 minutes)

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU

QUE la séance soit et est levée à 19h24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

David Pharand
Maire

Véronic Minot
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe